

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
«MH EPARGNE ACTIONS BAS CARBONE »**

Paris, le 24 juin 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « MH EPARGNE ACTIONS BAS CARBONE ». Nous vous rappelons que votre FCPE est nourricier du fonds maître «SIENNA ACTIONS BAS CARBONE », c'est-à-dire qu'il est investi en quasi-totalité en parts de ce fonds.

A ce titre nous vous informons de la modification suivante apportée à votre FCPE à compter du 1^{er} juillet 2026:

- **Modification de la dénomination du FCPE et de son fonds maître:**

Le FCPE « MH EPARGNE ACTIONS BAS CARBONE » sera dénommé « **MH EPARGNE ACTIONS EURO BAS CARBONE** ».

Le fonds maître « SIENNA ACTIONS BAS CARBONE » sera désormais dénommé « **SIENNA ACTIONS EURO BAS CARBONE** ».

Les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche de votre part.

La documentation réglementaire de votre FCPE est mise à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 1^{er} juillet 2026.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du FCPE et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com/>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion